

l'écho des Écrins

LE JOURNAL D'INFORMATION DU PARC NATIONAL - Hiver 2012-2013 - N° 37

Sports de nature ... en toute conscience

édito

40 ans après la création du Parc national, les communes des Écrins vont être consultées pour se prononcer sur leur adhésion à la charte, construite avec les représentants du territoire : collectivités, socio-professionnels et associations.

Fondé sur la valorisation et le respect des richesses naturelles et culturelles, notre projet s'appuie fondamentalement sur l'agriculture et le tourisme, essentiels pour l'activité économique des habitants permanents des stations, bourgs et villages du massif des Écrins.

Dans le courant du premier semestre 2013, chaque conseil municipal devra affirmer son choix de contribuer et donc d'adhérer ou non, à ce projet de territoire. Face aux agglomérations grandissantes, aux métropoles toujours plus fortes et attractives, il nous faut défendre solidairement un projet de développement montagnard.

Le partenariat engagé de longue date avec les pratiquants des sports de nature, relaté dans cette édition du journal du Parc national, témoigne de l'esprit de confiance qui prévaut pour préserver l'espace naturel qui nous a été confié.

La dynamique d'adhésion des communes sera déterminante de la cohérence du territoire qui formera le parc national, dans l'esprit de la loi de 2006.

En cette année anniversaire qui se prépare avec les partenaires du territoire, c'est un symbole et un enjeu majeur dont chacun doit être conscient et qui nous engage collectivement pour les 15 années qui viennent.

Christian Pichoud,

Président du Conseil d'administration du Parc national des Écrins



**2013, 40 ans du Parc
national des Écrins**
Un sommet, un col... votre photo !
Envoyez votre carte d'anniversaire.
Page 5



**Sur les traces
de l'hiver**
Page 8

DEMANDEZ ➔

Le **Programme d'accueil et de
découverte** du Parc national des Écrins
... à consulter ou à télécharger sur
www.ecrins-parcnational.fr





Sports de nature... en toute conscience

Organiser et pérenniser les activités de pleine nature, dans le respect des milieux qui les accueillent : la prise de conscience se généralise et l'objectif est inscrit dans la charte du Parc national des Écrins, en concertation avec les pratiquants. Les expériences de dialogue menées dans le cœur du parc national sont bénéfiques à l'ensemble du territoire.

Randonnée à pied, à ski ou en raquettes, alpinisme, escalade sur rocher ou sur cascade de glace, vélo, VTT, canyoning, dry tolling, parapente, base-jump, vol à voile, kyte surf, kayak, slackline... La liste sports de nature n'est pas exhaustive et continue de s'allonger.

Aucun espace ne sera laissé à l'abandon de ce phénomène qui marque une société dite de « loisirs », majoritairement urbaine, et dans laquelle le besoin de ressourcement, de dépassement de soi et de connexion avec la nature est de plus en plus fort.

La nature, dans l'économie

Des pratiques toujours plus diversifiées utilisent tous les recoins d'un territoire qu'il s'agit aussi de préserver... pour conserver les bienfaits sociaux et économiques qui en découlent ! C'est un paradoxe auquel sont confrontés tous les gestionnaires d'espaces naturels, les professionnels comme les associations de pratiquants qui ont pris conscience de la nécessité d'un développement raisonné des activités de nature.

« Dans notre imaginaire, les espaces de nature sont soustraits à l'activité humaine et à l'économie. Cependant, ce consensus a fait long feu. Aujourd'hui, ces espaces de nature sont au cœur d'enjeux économiques » résumait Philippe Bourdeau, géographe, lors des rencontres régionales des sports de nature, organisées à l'Argen-

tière-la-Bessée en septembre dernier.

De fait, il s'agit clairement de ne pas tuer la poule...

Car même si tous les œufs ne sont pas d'or, ces pratiques correspondent à une réalité socio-économique déterminante dans les territoires de montagne : un constat que reconnaît en ces termes la charte du Parc national des Écrins, considérant que « les activités de pleine nature sont une composante essentielle de l'offre touristique ».

Quand la loi incite au dialogue

Dans le partenariat mené avec les professionnels de la montagne, accompagnateurs et guides, gestionnaires et gardiens de refuge, collectivités et administrations, c'est l'ensemble de la politique d'accueil des visiteurs qui est prise en compte.

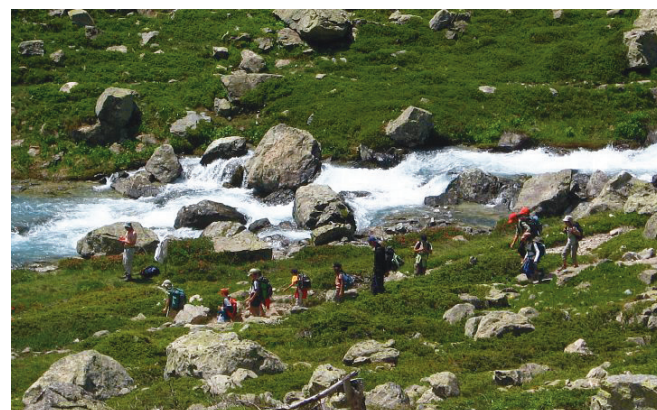
Le droit commun désigne les Départements pour créer leur plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), lequel intègre le PDIPR (plan départemental des itinéraires pour la randonnée). Ces démarches de concertation sont bien avancées en Isère avec le travail du groupe d'évaluation environnemental et la commission qui donnent un avis sur les sites avant leur inscription au plan départemental. Dans les Hautes-Alpes, la structuration d'une organisation similaire est en cours.

Le Parc national y apporte sa contribution, ses compétences et ses spécificités réglementaires. En effet, si les sports de nature et de découverte

sont bienvenus dans le « cœur » du parc, des restrictions concernent le VTT et les sports aériens (réglementés), l'installation d'équipements pour l'escalade sur certaines falaises (soumise à autorisation).

La concertation menée avec le monde de l'alpinisme en général, avec la fédération de vol libre (delta-plane, parapente) et tout récemment avec celle du vol à voile (planeur) sont des expériences encourageantes... qui se sont traduites par des conventions et des accords sur la réglementation dans le cœur (*lire ci-contre*).

Une fois engagé, le dialogue n'a pas de raison de s'arrêter.



L'entretien et la signalisation de près de 700 km de sentiers de découverte du Parc national des Écrins est une action majeure pour organiser l'accueil des randonneurs dans le cœur du massif, dans le respect des milieux.

Des pratiques et des enjeux...

Du contemplatif au compétiteur de haut-niveau, les sports de nature rassemblent de nombreux pratiquants... avec des pratiques très diverses qui nécessitent de plus en plus un « partage » de l'espace. En France, d'après le ministère des sports, environ 25 millions de personnes de plus de 15 ans pratiquent au moins un sport de nature : ski, sports de neige, randonnée, canoë, escalade, pêche, équitation, vélo...

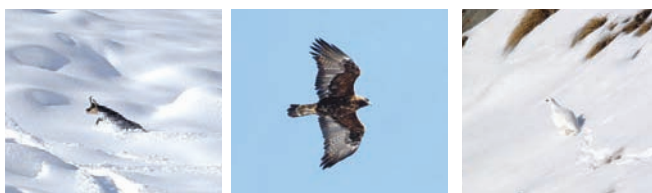
On ne dispose aujourd'hui que d'une connaissance estivale de la fréquentation saisonnière du massif des Écrins. La dernière enquête réalisée en 2011 montre une augmentation de la fréquentation des sites les plus accessibles par les familles (Les Gourniers, Saut du Laire, Lac de la Douche...) mais une baisse générale de fréquentation du cœur autour de 22 %.

On connaît mal la part liée à l'escalade sur les falaises de moyenne altitude. En tout cas, ce ne sont pas l'effort et la compétition sportive qui prédominent mais le plaisir de la randonnée et de la promenade pour la découverte qui restent majoritaires.

Pragmatisme, prévention et éthique

« Une part importante de la fréquentation, estimée en forte croissance le reste de l'année, est mal évaluée. C'est particulièrement le cas en hiver avec la randonnée en raquettes, le ski de randonnée et l'escalade des cascades de glace » souligne Jean-Pierre Nicollet, technicien de l'environnement et chargé du partenariat avec les pratiquants d'activités de pleine nature.

« Ces trois pratiques investissent des espaces naturels hors des sentiers battus et dont l'impact n'est pas mesuré ».



Les ongulés (chamois, bouquetins), les rapaces (aigles, vautours...) et les galliformes de montagne (tétràs, lagopèdes...) sont particulièrement concernés par le dérangement. La faune sauvage a besoin de tranquillité, surtout en hiver. Les risques sont liés à « l'effet de surprise » ou à la répétition des perturbations.

Pas simple de l'évaluer. Il existe quelques rares études concernant la réaction de la faune sauvage au survol (rapaces et ongulés) et la perte d'énergie occasionnées par la fuite d'un chamois ou d'un tétras-lyre dans la neige suite au passage d'un skieur.

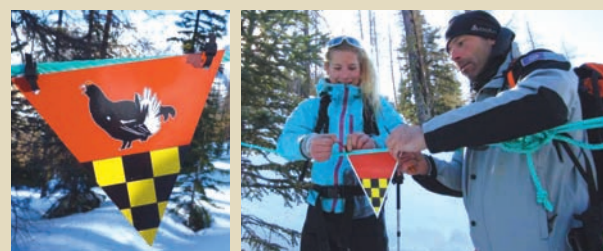
« Les restrictions retenues dans la réglementation correspondent aux sites et périodes pendant lesquelles la faune a besoin d'être particulièrement tranquille. Ce sont les ongulés, les rapaces et les galliformes de montagne comme le lagopède et le tétras lyre qui sont notamment concernés par le dérangement ».

La volonté de concilier les projets d'équipement d'escalade en falaise avec la protection des sites (accès) et des espèces rupestres (plantes rares, rapaces) est l'un des objectifs de la charte du Parc national.

Les conventions entre partenaires permettent de développer l'information et la sensibilisation qui trouvent généralement un écho favorable auprès des pratiquants, volontaires pour contribuer à la protection des milieux qui les accueillent.

« La biodiversité n'est pas toujours le seul argument pour justifier l'encadrement des activités » ajoute Jean-Pierre Nicollet, « la préservation du « caractère » du territoire est aussi mise en avant. »

Des zones de quiétude pour les tétras-lyre



L'hiver dernier, des fanions ont été installés par Emilie Genelot, animatrice du site Natura 2000 et Thierry Maillet du Parc national des Écrins pour signaler la zone de protection.

Pendant l'hiver, pour économiser son énergie au maximum, le tétras-lyre ne se déplace que très peu, pour se nourrir. Sinon, il reste immobile dans un igloo ou sur une branche d'arbre. Le déranger l'oblige à s'envoler et à dépenser de l'énergie inutilement.

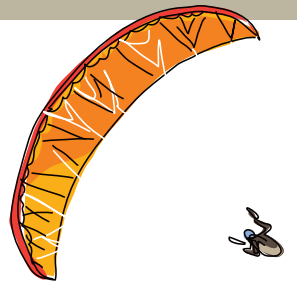
Afin de limiter ces dérangements par les skieurs de randonnée sur le site très fréquenté de la crête de la Seyte, une expérience est menée conjointement par la commune de L'Argentière-la-Bessée, le réseau Natura 2000 et le Parc national des Écrins.

« Il s'agit de la mise en place de « défens » de petites dimensions qui contraignent très peu les skieurs et, nous l'espérons, donneront aux tétras des zones de quiétude suffisantes pour passer l'hiver dans de bonnes conditions » résume Thierry Maillet, chef de secteur du Parc national en Vallouise.

Deux étraves avaient été mises en place au cours de l'été 2011 et trois autres viennent d'être installées en octobre 2012. Le dispositif est maintenant entièrement réalisé : les 5 zones qui semblent être les plus fréquentées par les tétras sont désormais protégées.

Se concerter, se parler... et se connaître

Progressivement, les rencontres et le dialogue permettent d'instaurer un climat de « compréhension » mutuelle entre les pratiquants et les gestionnaires d'espaces naturels. Les conventions concernant la pratique de l'alpinisme, du vol libre et du vol à voile dans le cœur du Parc national des Écrins sont le fruit de tels échanges.



« Le dialogue évite de se cristalliser sur quelques divergences » : Abdou Martin, président de la Compagnie des guides Oisans-Écrins parle d'expérience : « A force de discuter, on réalise que l'on a en face de nous des personnes de terrain qui souvent pratiquent les mêmes activités que nous. On a souvent une écoute et une compréhension qui permettent d'avancer ensemble ».

De l'ouverture de voies d'escalade à la valorisation de la randonnée et de l'alpinisme auprès des jeunes, les sujets d'échanges entre le Parc national et les professionnels de la montagne ne manquent pas.

Avec les accompagnateurs, le partenariat est passé par toutes les formules imaginables mais ne s'est jamais démenti. Aujourd'hui, le Parc national référence un programme de sorties encadrées par des accompagnateurs qu'il présente comme ses « ambassadeurs ». Plus tardives, les relations avec les guides s'intensifient mais cherchent encore leurs repères.

Dès lors que le Parc n'est pas un outil de commercialisation, les retombées directes d'une « labellisation » sont difficiles à mesurer. Pour autant, l'offre de découverte encadrée par des professionnels et valorisées par le Parc national est une vitrine

intéressante pour tous. Ainsi, l'association de l'image du Parc national avec leurs prestations permet aux professionnels de la montagne d'avoir une lisibilité plus forte en matière « d'éthique environnementale » auprès de leurs clientèles.

De la conscience à la confiance

Pour les pratiques restreintes réglementairement dans le cœur du Parc national, les discussions sont plus sensibles. La signature de la première « convention escalade » pour encadrer les questions d'équipement des parois en altitude date de 1992. Si elle a pu heurter certaines individualités et engendrer des craintes concernant la « liberté d'équiper », elle est reconnue aujourd'hui



Les réunions et les formations sont autant d'occasions pour les agents du Parc national, les professionnels et les représentants des fédérations sportives de se rencontrer, d'échanger et de mieux se connaître, au bénéfice de préservation des territoires qu'ils parcourent et partagent avec leurs clients ou leurs adhérents.

comme le lieu où se sont noués des liens entre le Parc national et le monde de l'alpinisme. Renouvelée en 2012, elle permet aussi de réfléchir collectivement aux amé-



La nouvelle convention « alpinisme, escalade et canyoning », signée en juillet dernier à La Bérarde

nagements de sécurité qui peuvent s'avérer nécessaires pour sécuriser certains passages rendus chaotiques par le retrait des glaciers. Les conventions avec la fédération de vol libre et, depuis peu, avec celle de vol à voile sont le fruit de discussions et d'échanges qui se sont renforcés au fil des années. Se parler permet de se connaître. Et de se faire confiance.



Raphaël Bonenfant

Accompagnateur en montagne, membre du bureau du SNAM 05 et impliqué dans le suivi de la convention avec le Parc national.

« Pour nous, le partenariat avec le Parc national des Écrins est important tout d'abord en termes d'image et d'affichage mais aussi en termes d'échanges. Sur le plan de retombées directes, le résultat n'est pas probant mais c'est une vitrine à laquelle on tient.

Pour ma part, la démarche d'éducation du grand public menée par le Parc, correspond à ce que j'ai envie de partager avec mes clients et c'est le cas pour de nombreux accompagnateurs.

On est souvent confrontés à la difficulté d'intégrer dans nos calendriers de travailleurs indépendants certaines formations proposées dans le cadre de ce partenariat.

Mais il y a un potentiel d'échanges important entre les accompagnateurs en montagne et les équipes du Parc. Des liens existent mais sont différents d'une vallée à l'autre.

Notre volonté, aujourd'hui, c'est de renforcer ces liens et de les rendre plus performants. »



Christophe Moulin

Alpiniste, représentant la Fédération française des clubs alpins de montagne (FFCAM) dans le comité de pilotage de la convention « Alpinisme et escalade ».

« En partant d'une base un peu stricte, la convention n'a amené que du bien. Cela a créé du lien entre les pratiquants et le Parc. Désormais, on est dans la négociation : tout le monde se retrouve autour d'une table, grimpeurs, gardiens de refuge, représentants des fédérations, propriétaires et gestionnaires... et on cherche une position en s'appuyant sur une « éthique » globale.

On ne peut pas faire n'importe quoi, les alpinistes n'ont pas envie de se fermer les portes pour l'avenir. On trouve un consensus et du sens. Par exemple quand certains sites sont déjà bien équipés, il n'est pas utile d'en rajouter. La réalité de cette commission s'impose : elle a une logique par rapport aux pratiques, y compris pour les pratiques émergentes, et par rapport à la réglementation du Parc. Elle va évoluer, à l'écoute de ce qui arrive parce que la discussion est ouverte et que les décisions ne sont pas figées dans le marbre. Le Parc doit ensuite afficher clairement comment cela s'organise : c'est important pour quelqu'un qui vient dans le massif de connaître les limites de la pratique. »



Jacky Bouvard

Directeur technique national adjoint à la Fédération française de vol libre (FFVL).

« La collaboration avec le Parc national des Écrins avait permis d'aboutir à une première convention, signée en 1999, qui a bien fonctionné et qui vient d'être renouvelée. Le vol libre dans le cœur du Parc, ce que l'on appelle le « vol-rando » ne concerne que très peu de pratiquants mais il est capital que cette forme de pratique soit possible. On est en discussion permanente avec de nombreuses administrations pour préserver des sites de pratique ou des espaces aériens. On se sent à notre place mais on avance avec humilité...

Au Parc, on a des interlocuteurs à l'écoute et je crois qu'on a appris à se connaître.

Ces échanges permettent - dans les Ecrins notamment - d'aboutir à des réglementations justes et proportionnées. Le Parc et la FFVL communiquent d'ailleurs d'une même voix auprès des usagers. Des agents du Parc interviennent dans la formation des enseignants. Pour cela, il est déterminant de disposer d'outils pour faire connaître les comportements à adopter. Côté formation des pilotes, notre « passeport de progression » aborde aussi ces questions d'environnement et les moniteurs tentent d'enseigner les bonnes conduites en terme de préservation du patrimoine naturel. »



Hervé Perrin

Directeur technique national à la Fédération française de vol à voile (FFVV).

« Les Alpes sont un des derniers refuges pour notre pratique. À la création des parcs nationaux, la limite du survol à 1000 mètres au-dessus du sol revenait à les exclure de nos itinéraires. Ce n'est pas anodin entre la Méditerranée et le Léman. Cette disposition a créé du ressentiment dans le milieu des vélivoles. Et des infractions... La nouvelle loi sur les parcs a repris cette restriction. Renouer le dialogue était pour nous la seule solution. On a expliqué qui nous sommes et nos contraintes. Les discussions ont été jalonnées d'incompréhensions... mutuelles, que nous avons su dépasser. Récemment, nous sommes arrivés à un accord limitant le survol du cœur du Parc à une altitude supérieure à 2800 m et à des cheminements de 1000 m de large, mentionnés sur une carte prenant en compte les axes de vol couramment utilisés. Pour nous, c'est une étape importante, validée par les comités régionaux et les clubs, qui tient compte des conditions d'aérologie et de sécurité. La bonne foi et le respect de ces accords par nos pratiquants seront déterminants. Le vélivole a bien compris les enjeux environnementaux et les missions du parc. De plus, il ne souhaite pas survoler toutes les zones mais a besoin d'axes de transit. La convention prend en compte les missions du parc et les spécificités de notre pratique et nous souhaitons mettre nos forces en commun pour faire de la pédagogie. »

Snow-kite : encadrer et informer

Le snow-kite (ou ski aéro-tracté) est une pratique relativement nouvelle... qui relève de la fédération du vol libre. En termes législatifs, le snow kite est un véhicule tracté non motorisé et volant. A ce titre, sa pratique est interdite dans le cœur du Parc national des Ecrins et dans les réserves naturelles nationales. Compte tenu de l'intérêt du site du col du Lautaret, notamment pour l'initiation à ce sport, une dérogation préfectorale est délivrée depuis cinq ans en accord avec le Parc national autorisant la pratique dans une partie de la réserve naturelle nationale du Combeynot. Sur le site, un panneau d'information rappelle les zones à respecter et pourquoi. Dans la charte du Parc national des Écrins, il est prévu, en aire d'adhésion, d'orienter cette pratique vers des espaces exempts d'enjeux environnementaux majeurs.



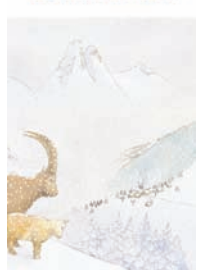
Sensibilisation tous azimuts

« Chuut... c'est l'hiver » : autour de ce slogan, le Parc national des Écrins anime une campagne de sensibilisation (exposition, dépliants et stands d'information, conférences, projections...) au respect de la faune et du milieu naturel en hiver. Les accompagnateurs en montagne ont été parmi les premiers à solliciter le soutien du Parc national pour valoriser à leurs côtés des pratiques de découverte respectueuses (silence, encadrement conscient, observation à distance...).

Les sorties et journées « Traces douces », initiées aux abords des sites nordiques s'inscrivent dans cette démarche avec la volonté d'apporter une alternative pour les clientèles des stations de sport d'hiver. Le monde associatif tourné vers la protection de la nature tout comme les réseaux des sites Natura 2000 et de nombreuses fédérations sportives sont également mobilisés pour diffuser ces messages de préservation.



« Chuut... c'est l'hiver ! »



Faits & Gestes



Le sacre
des prairies
fleuries...
et fauchées !

Après la Haute-Romanche et le Valbonnais, c'est le Haut-Champsaur, avec une parcelle de Philippe Bertrand-Pellisson qui représentent les Écrins au concours agricole national des prairies fleuries.

Au-delà du bon équilibre entre la qualité fourragère et la richesse écologique de cette prairie, cette opération récompense la ténacité des paysans du Haut-Champsaur pour faucher de tels sites. Les 21 et 22 juin dernier, un jury éclectique présidé par Pierre-Yves Motte a scruté huit parcelles : aux côtés du président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, un botaniste, un écologue, un apiculteur, deux techniciens de la chambre d'agriculture, une chercheuse en agro-alimentaire... Selon leurs spécialités, les membres du jury ont étudié la valeur fourragère des prairies naturelles candidates (productivité, valeur nutritive, souplesse d'exploitation, appétence de l'herbe...), leur valeur écologique (diversité floristique, renouvellement de la végétation, valeur patrimoniale, valeur faunistique...) et leurs qualités mellifères. Ils ont eu à juger de situations très variées depuis Champoléon jusqu'au fond du plateau de Charnières, à Prapic, en passant les Marches d'Orcières ou Saint-Jean-Saint-Nicolas.

La qualité d'une prairie naturelle tient à la manière dont elle est fauchée, pas trop tôt pour permettre au maximum d'espèces de fructifier mais pas trop tard pour avoir un volume et une bonne qualité de fourrage. Son histoire compte aussi : à quoi elle a servi dans le passé mais aussi la manière dont sont utilisées les parcelles qui l'entourent...

« On n'y fait pas grand chose, elles sont belles naturellement... » disent modestement les agriculteurs. Mais elles sont fauchées ! Et ça change tout. Pour la biodiversité, pour les paysages, pour la qualité du fourrage donné aux bêtes, pour la santé du troupeau et donc pour la qualité du lait ou de la viande qui sont produits... C'est cela que ce concours récompense au premier chef : un travail de paysan, ancré dans le pays et le paysage.



La remise des prix locale a eu lieu lors des rencontres paysannes, en septembre à Saint-Bonnet.

RÉSULTATS 2012 - PARC NATIONAL DES ÉCRINS

1) une parcelle de Philippe Bertrand-Pellisson aux Marches (Orcières) - 2) une parcelle de Noémie et Julien, du GAEC des Cabrioles aux Marches (Orcières) - 3) une parcelle de Gilles Moynier aux Garnauds (Champoléon).

Les autres parcelles proposées au concours étaient celles de Maryline Moynier aux Gondains (Champoléon), de Jean Espitalier aux Gondains (Champoléon), Jean Claude Bertrand-Pommier aux Fourès (Orcières), d'Alban Dusserre-Bresson à Prapic (plateau de Charnières à Orcières) et de Pierre Blanc à Saint Jean Saint Nicolas.



Les parcelles, toutes de grande qualité, ont suscité de nombreuses discussions au sein du jury et lors des échanges avec chacun des agriculteurs. Le concours national est aussi l'occasion de faire connaître la valeur écologique et paysagère de la fauche des prairies naturelles.

le Valbonnais, **Ludovic Imberdis** occupe désormais le poste de technicien « patrimoine » pour les secteurs du Champsaur et du Valgaudemar.

Chef du service accueil-communication pendant 35 ans, **Claude Dautrey** coordonne désormais une mission « culture et pédagogie ». **Sandrine de Chastellier** lui succède et la mission « éco-tourisme et marque » qu'elle animait est désormais confiée à **Pierrick Navizet** qui arrive du parc régional des Causses du Quercy. **Clotile Sagot** qui animait la mission « pédagogie » a rejoint le service scientifique pour coordonner les mesures physiques réalisées dans le territoire.

Hélène Belmonte a pris les fonctions de documentaliste lors du départ en retraite de **Sylvine Aubert**. C'est **Christine Nobre** qui lui succède à la comptabilité.

Rattachée à l'Éducation nationale, **Elisabeth Crévolin** bénéficie d'une mise à disposition pour une année au service communication.

Laurence Fenouillet est venu conforter le secrétariat général où elle prend en charge les ressources humaines.

Céline Panossian s'occupe du suivi de la régie et de la diffusion de produits du Parc, prenant la suite de **Josette Arnaud**, désormais assistante des directeurs.

MAISON DU PARC DE VALLOUISE : POUR 2014

Les travaux de réhabilitation commenceront après l'hiver

L'équipe du secteur de la Vallouise a déménagé dans des locaux provisoires, à Pelvoux (voir en page 6) tandis que les attributions de marchés aux entreprises se terminent. Les travaux de réhabilitation de la Maison du Parc de Vallouise devraient commencer au printemps. Si tout va bien, l'ouverture de la nouvelle maison du Parc interviendra un an plus tard, pour l'été 2014.

DANS LES MEDIAS



Plus d'une vingtaine d'autorisations de tournage a été accordée pour réaliser des prises de vue professionnelles dans le cœur du Parc national. Une année record.

Les secteurs de l'Oisans et du Champsaur ont été particulièrement sollicités pour des émissions télévisées de France 3 (Des racines et des ailes, Chroniques d'en haut), d'Ushuaïa TV, de Grenoble TV et de la télévision nationale belge, notamment.

Un documentaire est en cours de tournage sur les programmes de suivi des lacs d'altitude : les équipes de « nomades production » ont suivi les chercheurs en action dans le Briançonnais et l'Oisans. On notera que les actualités télévisées de TF1 ont témoigné de l'ouverture des refuges du Valgaudemar tandis que les régionales « Provence-Alpes » de France3 rendaient compte du concours des prairies fleuries (voir ci-contre).

La réalisation d'un reportage sur les Parcs nationaux dans le Figaro magazine a été l'occasion pour la journaliste d'enregistrer plusieurs sujets dans le Valgaudemar. Les titres et radios de la presse locale, les magazines de tourisme et la presse de montagne (y compris via internet) sont des relais majeurs de l'action du Parc national et des richesses préservées d'un territoire que les médias invitent à découvrir.

→ Regards croisés

Une pause au Désert

Le gîte communal a ouvert ses portes au début de l'été. Une halte sur le tour des Écrins, au Désert-en-Valjoux.

La fête annuelle du village de Valjoux, au début du mois de juillet, a laissé une place particulière pour inaugurer le nouveau gîte « Les Arias » et accueillir sa gérante, Julie Lambert. Une belle réalisation, étape en vallée sur le GR 54, pour laquelle la commune et le Parc national des Écrins ont œuvré au coude-à-coude.

Le positionnement de cet établissement d'accueil a été identifié avec l'appui des financements européens du programme « Leader », coordonné par le Parc national des Écrins, en faveur de l'amélioration de l'accueil dans les Écrins. La mission d'expertise (environ 18 000 €) a été déterminante pour le lancement du projet. Ensuite, les équipes du Parc ont été aux côtés de la commune pour opérer les choix techniques, pour la recherche de financements et le suivi de la réalisation.

« C'est ça la charte » a-t-on entendu dans les discours inauguraux... qui ont souligné cette belle collaboration entre la commune de Valjoux et le Parc national des Écrins.

« Cette réalisation participe pleinement à l'activité d'accueil de la commune et de la vallée » souligne Bernard Héritier, le maire de Valjoux. Exemple en matière d'isolation, d'économie d'énergie et de gestion des déchets, le gîte des Arias est une nouvelle halte désormais incontournable sur le GR 54.

« Pour l'instant 20 places sont disponibles. Cet automne la commune a lancé la deuxième phase de travaux qui va rajouter un vrai espace cuisine pour la gérante et 4 chambres de 2 places chacune. Ces aménagements devraient permettre de différencier et d'augmenter la proposition d'accueil des randonneurs dans un cadre encore plus spacieux. »

www.lesarias.fr



4

L'ÉCHO DES ÉCRINS

Directeur de la publication : Bertrand Galtier • **Comité de rédaction :** Bertrand Galtier - Christian Pichoud - Claire Gondre - Sandrine Dechastellier • **Rédaction :** Claire Gondre avec les secteurs et les services du Parc national des Écrins • **Ont aussi collaboré à ce numéro :** Y. Baret, M. Bouche, T. Bulle, C. Calvet, C. Coursier, C. Dautrey, S. D'hout, D. Fiat, J. Forêt, C. Garin, A-L. Macle, T. Maillat, C. Monchicourt, J-P. Nicolle, C. Sagot, D. Vincent • **Photographies :** Couverture : T. Maillat - C. Albert, M. Bouche, T. Bulle, R. Chevalier, M. Corail, M. Coulon, C. Coursier, D. Fiat, S. D'hout, J. Forêt, V. Franceschi, M. Francou, J. Lambert, J-P. Nicolle, P. Saulay, J-P. Telmon, B. Thomas, D. Vincent • **Mise en page :** Régis Ferré / montagnecreative.com • **Relecture :** Josette Arnaud • **Imprimerie :** Riccobono • **Courriel :** info@ecrins-parcnational.fr • **Site Web :** www.ecrins-parcnational.fr

Édité par le Parc national des Écrins Domaine de Charance, 05000 GAP - tél. 04 92 40 20 10 avec le soutien financier du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. **L'ÉCHO DES ÉCRINS N°37** - Hiver 2012-2013 - Journal d'information du Parc national des Écrins - 23 000 exemplaires. ISSN 1285-1434

ABONNEMENTS : 2 numéros de l'Écho des Écrins et 1 hors-série « Programme d'Accueil » du Parc national : 8 €

Adresser votre chèque à l'Agent comptable du Parc national des Écrins - Domaine de Charance - 05000 GAP - Tél. 04 92 40 20 10



CHARTRE : DÉCISIONS FINALES

Les communes des Écrins se prononceront en 2013 sur l'adhésion à la charte et à son projet de territoire.

Dans le courant de l'année 2013, on connaîtra

la configuration du Parc national des Écrins, conditionnée par l'adhésion des communes à la charte.

Ainsi, les communes de l'aire optimale d'adhésion (celles qui formaient l'ancienne zone périphérique) seront invitées à se prononcer, sans doute à partir de février, sur la base du décret du Conseil d'État, dont la parution est attendue pour fin 2012.

Les programmes d'actions et les partenariats qui se mettent en place pour les trois prochaines années sont liés à ce projet de territoire : c'est l'adhésion des communes qui leur donnera une réalité. Les socio-professionnels, de nombreux élus et les représentants du monde associatif qui se sont impliqués dans la construction de la charte, sont conscients de cet enjeu, déterminant des actions qui seront menées dans l'aire l'adhésion dans les 15 prochaines années.

Le souhait d'une commune de ne pas faire partie de l'aire d'adhésion n'aura pas d'effet sur le cœur du Parc national. Il n'en va pas de même pour la cohérence du territoire que formera l'aire d'adhésion quand toutes les communes auront délibéré. Pour Christian Pichoud, soutenu à l'unanimité du Conseil d'administration sur ce projet : « rassembler les communes autour de cette charte est une façon d'affirmer l'attachement du territoire à un déve-



« Nous souhaitons rassembler les communes autour de ce projet de territoire, respectueux des richesses naturelles et culturelles qui nous ont été confiées » affirment Christian Pichoud et le bureau du Conseil d'administration.



loppement respectueux des richesses naturelles et culturelles qui nous ont été confiées ».

Budgets resserrés

La contribution à l'effort national de réduction des dépenses est significatif sur le budget 2012 du Parc national des Écrins : le ministère a réduit sa dotation à hauteur de 1,7 millions d'euros, ce qui ramène le fond de roulement de l'établissement à environ 820 000 €. Le budget 2012 permet cependant de maintenir le financement des projets de requalification de la maison du Parc de Vallouise ainsi que la modification de maison du Parc de Bourg d'Oisans qui comprend un couplage avec le cinéma communal. La dotation accordée par l'État au titre du budget 2013 est identique à 2012 (7 265 000 €).

Le nombre d'agents prévisionnel à fin 2013 sera de 98 ETP (équivalent temps plein), pour un plafond d'emplois de 98,5 ETP. Les moyens accordés au fonctionnement stricto sensu diminuent, ce qui appellera un effort particulier de maîtrise des dépenses.

LABEL INTERNATIONAL POUR LA RÉSERVE INTÉGRALE

Elle est la première aire protégée de France reconnue pour sa vocation scientifique, selon le classement de l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le rayonnement scientifique de la réserve intégrale du Lauvitel à l'échelle internationale vient de recevoir un élan important.

L'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) vient de classer au titre des réserves à but scientifique (catégorie Ia). Une première en France !

La venue d'un expert en écologie, missionné par l'UICN, en juin dernier et le bilan des 15 années de travaux scientifiques conduits dans la réserve intégrale ont été déterminants. Cette « homologation » est une véritable reconnaissance du travail réalisé par les équipes du Parc national et les chercheurs qui mettent en œuvre les protocoles validés par le Conseil scientifique.



RESTEZ CONNECTÉS !

Retrouvez les actualités, les dossiers et l'agenda des animations du Parc national des Écrins sur votre smartphone



L'application mobile du Parc national est maintenant disponible gratuitement sur Android et iPhone.

Les informations publiées dans ce journal, et bien d'autres encore, sont développées sur le site internet du Parc national des Écrins.



Recevez chaque mois gratuitement la lettre d'information du Parc national sur votre messagerie.

Inscription sur le site www.ecrins-parcnational.fr



Et sur les réseaux sociaux

[facebook.com/parcnationaldesecrins](https://www.facebook.com/parcnationaldesecrins)
twitter.com/PnEcrins

CHANGEZ D'APPROCHE !

APPEL À TÉMOIGNAGES : Racontez les Écrins

Un appel à témoignage lancé à tous les parcoureurs du massif par le Parc national, Mountain Wilderness et le comité départemental du tourisme : vivez et racontez votre périple dans les Écrins, en utilisant au moins une fois un mode transport eco-responsable pour vous déplacer...

C'est une invitation à témoigner par le texte, la photographie, le montage sonore, la vidéo, l'illustration, la peinture ou la lettre... comme vous le sentez !

Rendez-vous sur ecrins.changerdapproche.org

Une sélection de ces témoignages sera mise en valeur lors des événements organisés pour les « 40 ans » au cours de l'automne 2013.



Défi-photo : participez !

40 cols, sites et sommets du massif vous sont proposés mais vous pouvez leur préférer un autre lieu mythique ou méconnu que vous aimez dans les Écrins.

Là, seul ou avec votre tribu, mettez-vous en scène et prenez-vous en photo. Envoyez l'image, accompagnée d'un slogan ou d'une légende. Ce sera votre carte d'anniversaire au Parc national des Écrins. 40ans@ecrins-parcnational.fr

Les photos seront diffusées, à partir du 1^{er} janvier 2013 sur le site internet du Parc national des Écrins. Une sélection pourra être présentée lors des festivités des 40 ans. Tout envoi d'image vaut cession du droit à l'image des personnes représentées pour ces utilisations.



PORTEZ LES COULEURS DU PARC !

Des « tours de cou » aux couleurs des Écrins sont disponibles au prix symbolique de 2 € dans les Maisons du Parc.

VOTRE ÉVÉNEMENT AU PROGRAMME !

Vous souhaitez organiser un événement ou une action en lien avec les missions du Parc national... Sollicitez sa labellisation dans le programme des festivités des 40 ans du Parc national des Écrins et obtenez une aide financière (700 €) et éventuellement technique. Les premières « labellisations » sont imminentes, avec des propositions pour cet hiver. Une seconde session de sélection aura lieu en mars. Renseignement au service accueil-communication du Parc national des Écrins : tél. 04 92 40 20 27.

Tous les détails et conditions de candidatures sur :

www.ecrins-parcnational.fr

PARCOURS PARTAGÉS

Des parcours partagés seront proposés, entre le printemps et l'automne, dans chacun des secteurs du Parc : des sorties de terrain permettant d'aborder concrètement une mission ou une action particulière en lien avec des acteurs du territoire ou des spécialistes du domaine.



RENCONTRES DE L'IMAGE DE MONTAGNE

Les rencontres de l'image de montagne se dérouleront à Bourg d'Oisans les 28 et 29 juin 2013.

AVANT-PREMIÈRE

Après Cannes, « La vallée des fourmis perdues » pourrait être présentée en septembre 2013 dans les Écrins, avant la sortie officielle prévue pour les fêtes de fin d'année.



Les tournages en décors réels pour le long métrage de Minuscule ont eu lieu dans les Écrins et le Mercantour l'été dernier.



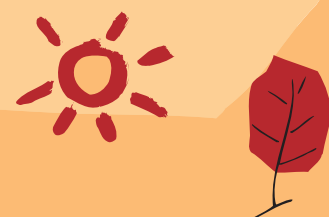
UN FILM SE PRÉPARE...

C'est à partir d'une cabane d'alpage que le scénario d'un film d'auteurs sur les Écrins abordera les enjeux du territoire, les missions et les actions du Parc national. Une sorte de documentaire-fiction proposé par Mathieu Le Lay et Yohann Périé qui a été retenue à l'issue d'un appel à candidatures.



Le tournage durera une partie de l'année 2013... avec, si tout va bien, une projection en fin d'année pour le territoire.

L'écho des vallées



Vallouise



Déménagement pour travaux

En prévision des travaux de réfection de la maison du parc de Vallouise, l'équipe du secteur a déménagé ses bureaux et son point d'accueil du public à Pelvoux, dans un bâtiment du centre de vacances « Écrins d'Azur ».

Une salle avec exposition, vente de publications, jeux et coin projection a pu être aménagée afin d'accueillir et d'informer les visiteurs dans les meilleures conditions.

Ce point info est actuellement ouvert du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30. Pendant les vacances scolaires de Noël et d'hiver, il sera ouvert de 10h à 17h.

A Pelvoux, prendre la direction de la station de ski « La Blanche ». Passer devant le départ des remontées mécaniques puis l'immeuble « Odalys ». On remarque alors un peu plus loin un bâtiment en contre-haut sur la droite avec une banderole indiquant l'accueil du Parc national : c'est là !

Selon le nouveau calendrier du chantier (*voir en p 4*) le retour dans la nouvelle Maison du parc de Vallouise, plus économe en énergie, accessible aux handicapés et avec une nouvelle scénographie, est prévu pour le printemps ou l'été 2014.



Sur les sentiers : Glacier Blanc... puis Sélé

Un projet ambitieux a été élaboré par la Communauté de communes du Pays des Ecrins, l'Office national des forêts (ONF) et le Parc national des Ecrins afin d'améliorer les sentiers d'accès au Glacier Blanc et au Sélé. Deux tranches de travaux sont prévues, sous la maîtrise d'ouvrage respective de l'ONF et de la Communauté de Communes. Il s'agira d'améliorer ponctuellement la plateforme du sentier, de retravailler des ouvrages vieillissants ou encore de fermer des raccourcis qui sont synonymes d'érosion dans ces terrains raides. Une première tranche de travaux a été réalisée au mois d'octobre 2012 par l'ONF, en amont de la passerelle du Glacier Blanc. Le cheminement dans la barre rocheuse en amont de la passerelle a été conforté, des emmarchements et des empierrements structurés ont été réalisés pour donner plus de lisibilité au sentier et gommer quelques difficultés pour un public de plus en plus familial.



Valbonnais



Coup de jeune pour la cabane de Ramu



Obsolète et potentiellement dangereuse, la cabane de Ramu, située sur le quartier d'août de l'alpage de la cantine était inutilisable.

Les travaux se sont achevés dans l'été et le berger dispose désormais d'une cabane chaleureuse et fonctionnelle.

Le site a été nettoyé et la réalisation s'inscrit dans la logique de rénovation des cabanes d'alpages engagée depuis plusieurs années par la commune de Valjouffrey et réalisée notamment avec l'appui du Parc national.

Sur les pas de Julien

Des passages connus et d'autres improbables mais aussi les innombrables noms de lieux utilisés pour désigner chaque recoin de la montagne : ce qu'aucune carte topographique ne pourrait mentionner se trouve dans la mémoire de Julien Gaillard, solide montagnard du Désert-en-Valjouffrey.

À plus de 80 ans, Julien Gaillard souhaitait transmettre une vie de montagnard passionné, passée entre cimes et pâturages. Durant trois étés, avec Robert Ramos, dessinateur, le projet a pris forme. Des notes, croquis de terrain, photos ont servi à réaliser des dessins à l'encre de Chine.

Ensuite, sur un calque apposé sur l'image, Julien Gaillard a retracé les passages utilisés pour parcourir chaque recoin de ces montagnes. Puis il a ajouté les noms, très nombreux, trop nombreux pour figurer sur une carte topographique.

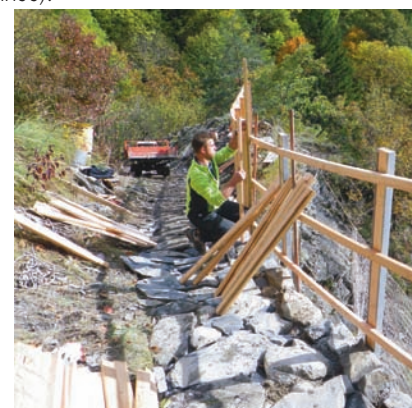
Le tout fut ensuite numérisé afin de présenter, sur quatorze planches, cette mémoire riche, jamais écrite, d'un pan de cette vie propre aux habitants du Valjouffrey. Cet essentiel travail de mémoire et de toponymie était présenté dans les locaux de la maison du Parc national des Ecrins, à Entraigues pendant tout l'été.



Sur le sentier de Confolens

Des travaux ont eu lieu sur le sentier d'accès au hameau de Confolens-le-Haut au début du mois d'octobre. Le mur de soutènement situé à l'aplomb du ravin de la cascade a été restauré et un garde-corps de sécurité en bois a été posé. Un chantier partiellement acrobatique, réalisé par l'entreprise Gobbo de Vif et co-financée avec le conseil général de l'Isère dans le cadre du PDIPR (plan départemental des itinéraires de randonnée).

Le mode constructif respecte le caractère traditionnel de l'aménagement sans nuire à la sécurité. L'utilisation de bois Douglas sans traitement permettra une intégration paysagère réussie dans le cadre exceptionnel de la cascade.



Oisans



Les nouvelles marches de la Muzelle

Quelque 70 marches en terre et en bois ont été créées ou restaurées par l'équipe du Parc national des Ecrins, sur une portion du GR54 en direction du lac de la Muzelle.

Plus de 300 marches, faites de terre et de bois, sont installées sur l'itinéraire du lac de la Muzelle pour faciliter le cheminement des randonneurs et limiter l'érosion du sentier.

Pour la deuxième année consécutive, d'importants travaux ont été réali-

6 sés sur cette portion du tour de l'Oisans (GR 54), entre le refuge et le lieu dit Clos du Sella, pour créer ou restaurer de nouvelles marches.

En tout, 22 traverses de mélèze de 5 mètres de long ont été hélicoptérées sur site puis découpées et installées par les ouvriers et les agents du secteur de l'Oisans. En trois jours, soixante-dix marches ont ainsi été mises en place.

Une troisième session de travaux est envisagée en 2013 afin de créer des cunettes et les revers d'eau nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales dont l'écoulement creuse le sentier.



Lauvitel : de la corvée... aux journées du patrimoine

Un éboulement de roches et de pierres avait obstrué et endommagé le canal d'alimentation en eau des chalets du Lauvitel. En mai dernier, une quinzaine de personnes dont des agents du Parc et des propriétaires des chalets ont réhabilité cet ouvrage, déblayé, curé et amélioré le parcours de l'eau. Cette corvée commune a été aussi l'occasion d'une rencontre et d'échanges agréables avec les habitants « ponctuels » de ce site du cœur du Parc. Le besoin d'un partage renforcé autour des enjeux et travaux réalisés dans la réserve intégrale a été mis également en avant lors de la visite d'un expert de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (*lire en page 5*). En pleine collaboration avec les deux communes concernées, rendez-vous avait été pris le samedi 15 septembre (journée du patrimoine !) avec 19 personnes ayant de fortes attaches avec le site du Lauvitel. Les agents du Parc ont expliqué les actions scientifiques menées dans la réserve intégrale et leurs résultats, les habitants ont raconté les usages passés et autres anecdotes. Un pique-nique au chaud soleil de septembre a été l'occasion de feuilleter un album entier de cartes postales rassemblées par un passionné. Une journée chaleureuse qui s'est terminée... avec l'idée de se revoir.



Valgaudemar



Un nouveau sol pour la chapelle de Navette

Quelques habitants de la Chapelle-en-Valgaudemar, dont un garde-moniteur du Parc national, se sont activés pendant un week-end du mois de juin, afin de restaurer le sol de la chapelle du hameau de Navette. A sa reconstruction, il y a une dizaine d'années, un plancher en mélèze avait été posé. Celui-ci a subi des désordres importants dont l'origine pourrait être un champignon. D'après les deux expertises réalisées, il ne s'agit pas de la mûrle mais son identification n'a pas été possible. Une couche drainante de pierres concassées a été réalisée et, avec un appui financier et technique du Parc national, il a été décidé de couler, en lieu et place du plancher détérioré, une chape composée essentiellement de chaux et d'un peu de ciment. En souhaitant que cette intervention soit la bonne solution sur le long terme.



Nouvelles passerelles et travaux sur les sentiers

Outre l'entretien courant sur les 83 km de sentiers, pas moins de 6 passerelles ont été rénovées cet été par l'équipe d'ouvriers du secteur : la passerelle du camping de Villar Loubière et celle du vallon de Prentiq à St Maurice (en collaboration avec les communes), les passerelles du Gioberney, de La Beaume de Surette et de Chabournéou à La Chapelle-en-Valgaudemar ainsi que la passerelle du Lautier créée sur le sentier d'accès au Souffles à Villar Loubière.

D'autre part, de remarquables murs de soutènement en pierre sèche ont été réalisés manuellement par l'équipe du secteur sur le sentier du Ministre et les plateformes des sentiers de l'Aup et du Jas du Seigneur ont été reprises. Ces travaux ont été cofinancés par le Conseil général 05 à hauteur de 30 %.



Champsaur

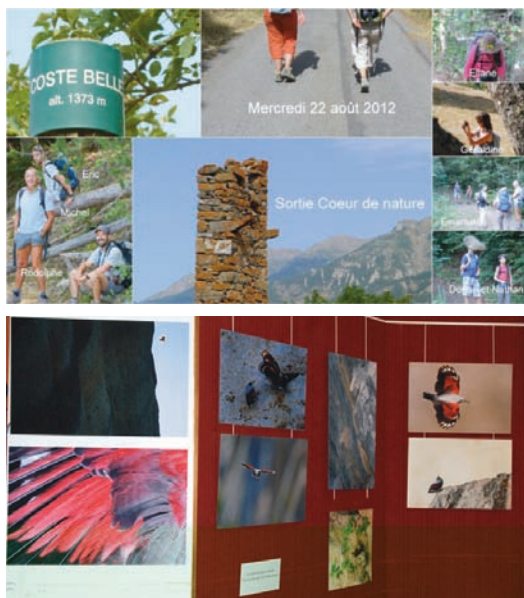


Cœur de nature prend de l'ampleur

Cœur de Nature, c'est le beau nom d'un rendez-vous proposé par l'Association Neige et Montagne à tous les amoureux de la vallée de Champoléon, épris de culture biologique, d'innovations dans les modes de déplacements et les activités de découverte de pleine nature. Depuis cet été 2012, ce temps fort prend de l'ampleur spatialement et dans le temps avec le partenariat et l'implication du Parc national des Écrins. Une collaboration appelée à se poursuivre...

Du 22 au 26 août dernier, les deux pôles principaux de « cœur de nature » étaient les communes de Saint-Jean Saint-Nicolas et de Champoléon.

La Maison de la Vallée de Pont-du-Fossé a connu au cours des trois premières journées un fonctionnement réellement différent, à travers les ateliers, les mélanges de visites d'expositions, la mise en forme « des récoltes » faites au cours des sorties ou lors des conférences : images, expressions, témoignages et un programme de conférences aussi suivi qu'animé. L'état d'esprit, le partage, les implications dans les activités, tout s'est déroulé dans un climat de curiosité, de contributions individuelles très positif mêlant public local et visiteurs dans



un intérêt commun pour la nature, les paysages et les patrimoines. Les intervenants locaux et plus lointains se sont tous félicités de la qualité des échanges et de l'intérêt passionné des participants. La suite des rendez-vous avait lieu à Champoléon pour un festival d'activités écologiques proposées au cours des deux dernières journées de ce cœur de nature, appelé à battre plus fort encore pour ses prochaines éditions.

Briançonnais



Le réseau des espaces naturels réuni à La Grave

Le Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels protégés (RREN) de PACA a tenu ses universités dans le Parc national des Écrins les 4 et 5 octobre derniers. Pourquoi intervenons-nous sur la nature ? Pour réfléchir à cette question, les participants ont bénéficié de plusieurs interventions permettant un décryptage sociologique, scientifique, historique et géographique. Sur le site de La Grave, le sujet de l'évolution des terrasses, paysage emblématique de ce canton, a été abordé de façon concrète avec notamment l'appui et les témoignages du maire et d'un garde-moniteur du Parc national.

Travail d'équipes pour la passerelle

Une journée de chantier en commun a permis à des agents de la commune du Monétier-les-Bains et du Parc national des Écrins de reconstruire une passerelle pastorale sur la Guisane, en aval du hameau de la Madeleine.



Encore de gros travaux sur les sentiers



Dans la suite des travaux importants menés depuis 2011 sur le sentier des Crevasses, le programme natura 2000 a été finalisé sur la partie des Voûtes par l'équipe d'ouvriers du secteur. Plus haut, sur le sentier du col d'Arsine (GR54) un chantier a été mené dans le cadre du PDIPR. Il s'agit de la reprise des empièvements et des rigoles en pierres plantées sur la zone des sources où le piétinement des bovins rendait le passage très boueux. Un cheval a été utilisé pour transporter les 23 m3 de pierres nécessaires (soit près de 42 tonnes). C'est l'association de réinsertion LRS (Lacs Rivières et Sentiers) de Gap qui a conduit les travaux de transport et de pavage qui ont été réalisés manuellement.

Nouvelle micro centrale à Villar d'Arène

Une centrale hydroélectrique communale a été inaugurée au début du mois d'octobre. Les canalisations empruntent en partie la même tranchée que la microcentrale privée, créée voilà deux ans. Cinq années ont été consacrées à l'élaboration du projet, à son instruction et à sa réalisation. Pour limiter les impacts sur les milieux, les travaux nécessaires au creusement de la tranchée et les mises en place des canalisations ont été effectués en même temps malgré les décalages dans l'avancement des deux projets.

Embrunais



Le patrimoine des villages présenté sur site !

Seize panneaux viennent compléter le programme de signalétique patrimoniale des Écrins pour valoriser le « petit » patrimoine des villages de Saint-Clément-sur-Durance, Réotier, Savines-le-lac, Puy-Sanières, Puy-Saint-Eusèbe, Saint-Apollinaire, Réallon, Prunières et au Sauze-du-lac. Neuf nouvelles communes se sont associées au Parc national des Écrins dans ce travail de « signalétique patrimoniale ». La démarche existe depuis plusieurs années, avec une ligne graphique et d'installation sur site. Initiée dans le Haut-Briançonnais en 2001, avec le soutien d'un programme européen (Leader II), elle a été depuis déclinée en Vallouise ou encore dans l'Embrunais (autour du patrimoine religieux) mais aussi du côté de Navette à La Chapelle-en-Valgaudemar. Un programme similaire est en cours dans le Champsaur et dans le Valbonnais. Ponctuellement, certains regroupements de communes se sont appuyés sur la ligne graphique pour réaliser des implantations dans des sites situés hors du Parc national. En tout, vingt-deux habitants des communes du savinois et de l'Embrunais ont apporté leurs savoirs. Les connaissances et le partenariat avec les associations locales telles que « Patrimoine en réallonnais » et « Pays Guillestrin » ont été précieux. Les témoignages des habitants ont été retranscrits dans de petits articles. Il y a de quoi lire, regarder et apprendre. Rencontrer aussi, les habitants qui vivent juste à côté et qui peuvent poursuivre le récit. On peut « feuilleter » les panneaux sur le site internet du Parc national des Écrins.



Pour les moutons et les tétas

Depuis quelques années, l'un des versants de l'alpage du vallon, à Réallon, est progressivement envahi par les rhododendrons. Cet embroussaillage diminue la surface pastorale, empêche le passage des ovins et diminue les potentialités de reproduction du tétras-lyre. Le Parc national des Écrins a accueilli une promotion du BTS GPN (Gestion et protection de la nature) du centre de formation de la Côte-Saint-André. Une équipe de quatorze étudiants, encadrée par des agents du Parc national des Écrins a débroussaillé une surface significative de rhododendrons sur l'alpage du vallon, à Réallon : un projet pédagogique doublé d'un chantier de génie écologique s'est déroulé dans l'Embrunais, du 24 au 27 septembre derniers.



L'Hiver... à la trace

Quand la neige recouvre les Ecrins, les animaux sauvages, qui n'hibernent ou n'émigrent pas, continuent tant bien que mal de se nourrir et de se déplacer. Le manteau neigeux devient alors une page blanche sur laquelle s'inscrit bon nombre de traces. Mais d'autres indices laissent aussi deviner leur présence...



Trace d'envol d'un tétras-lyre

Pour survivre à l'hiver, certains animaux quittent la montagne pour des cieux plus cléments (migration), d'autres s'endorment bien à l'abri (hibernation), mais un bon nombre d'espèces reste présent et doit s'adapter pour faire face au froid. Ils continuent donc de se déplacer pour se nourrir et s'abriter, Pour la plupart, ils se cantonnent à un petit territoire qu'ils arpentent discrètement, attentifs aux risques d'une mauvaise rencontre. Dans la neige fraîche, leurs traces de pas sont facilement visibles. On peut voir quelques empreintes qu'il est difficile de suivre, mais parfois de véritables pistes laissent deviner par où l'animal s'en est allé. Cette écriture est plus ou moins facile à déchiffrer. Selon la densité et la température de la neige, l'empreinte sera plus ou moins nette.

Il peut être tentant de les suivre... Mais mieux vaut s'en abstenir ! Un animal déjà éprouvé par les conditions de vie hivernales sera encore affaibli s'il doit fuir l'homme, et sa survie peut alors être compromise. Inutile d'ajouter à ses difficultés...

C'est d'abord aux traces de pattes dans la neige ou la terre humide que l'on pense, mais bien

d'autres indices peuvent laisser deviner la présence de la faune !

D'abord les sons... Sans réussir à les voir, on peut entendre dans les bois (et reconnaître, avec un peu d'entraînement) la mésange bleue, la sitelle torchepot ou le casse-noix moucheté... Peut-être aussi le tambourinement du pic noir ou le cri d'alarme du chamois, en alerte bien avant d'être vu. Il y a aussi des restes de repas, os, plumes et poils, enveloppes de graines... Les terriers, les vieux nids et les abris creusés dans les arbres morts ou dans la neige... Et puis les excréments de tout ce petit monde discret.

A la belle saison, d'autres indices, encore, seront visibles : nids des oiseaux, mues des reptiles ou de certains insectes, pontes diverses, gales de végétaux provoquées par des insectes...

La discrétion de la faune sauvage peut laisser croire à son absence, mais tous ces indices révèlent une infinité d'activités : passages, repas, portée, nichée, et rencontres fatales pour certains. C'est avec un minimum d'attention, beaucoup de curiosité et plus encore de respect, que l'on peut partir à leur découverte, équipé d'une loupe, d'un décimètre et d'un bon guide naturaliste !



nourrir. Les crottes trahissent sa présence dans ce drôle de « terrier ».

Pour se protéger du froid, le **tétras lyre** se creuse une loge dans la neige où la température descend moins qu'en surface. Il n'en sort que quelques heures dans la journée pour se

Sur le tronc déneigé d'un vieil arbre tombé, les gravures de l'**ips typographe**.

C'est un petit coléoptère qui creuse des galeries sous l'écorce des épicéas, où il pond ses oeufs et passe l'hiver, sous forme de larve ou d'adulte. Les amas de « poudre » brune sont les déjections de ces insectes qui se nourrissent des fibres tendres du bois.



si que la forme rectiligne de la piste, ne laissent que peu de doute quant à leur auteur.

Dans la neige un peu réchauffée, puis gelée à nouveau, les traces un peu fondues d'un prédateur revenu dans les Alpes, le **loup**.

La forme, la taille et la longueur de chaque empreinte de pas, ain-



de couleur en hiver, mais le procédé n'est pas infallible.

Ici, une **rencontre** entre un lièvre variable et l'un de ses prédateurs, peut-être un renard, a eu lieu. Le lièvre variable y a laissé des plumes, ou plutôt des poils ! C'est l'une des rares espèces qui change



2 autres viennent se placer derrière.

Une voie en forme de triangle, 2 pattes posées devant sur une même ligne... Mais pas celles que l'on croit !

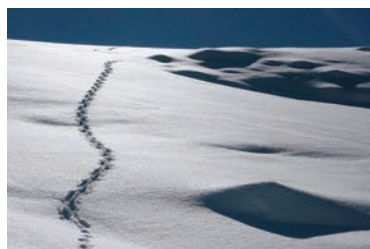
Le **lièvre** variable se déplace par sauts, il pose d'abord ses pattes arrières, puis les



poudreuse aux alentours. Les traces sont donc maintenant en relief. C'est la disposition des traces les unes par rapport aux autres, l'écart entre chacune d'elles, et le milieu naturel dans lequel elles se trouvent qui facilitent ici leur identification, plus que le dessin des empreintes, devenu illisible.

Ces sculptures étranges ont été créées par le passage d'un **chamois**. La neige tassée sous les pattes de l'animal à son passage a durci, tandis que le vent a balayé la neige

Le **lagopède** est, comme le tétras, un adepte des loges dans la neige. Celui-ci a déposé les empreintes de ses rémiges (plumes des ailes) sur la neige fraîche en prenant son envol.



Le **renard**, parti chasser sans doute, trotte sur la neige. Il semble savoir où il va, la trajectoire de sa piste, presque rectiligne, ne se sera déviée que par l'indice de présence d'une proie ou d'un danger éventuel.



celles du chevreuil, sont bien visibles.

Les traces de pas caractéristiques d'un oiseau de la famille des galliformes (tétràs, perdrix, gélinotte, lagopède), en forme de croix. Ici une **gélinotte** des bois. Elle vit entre 800 et 1800 m d'altitude, dans le



domaine forestier, où elle se nourrit de végétaux (chatons de bouleaux, de noisetiers, pousses de myrtilles).

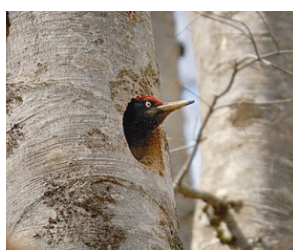


tion de la pointe de sa queue. Elle chasse les petits rongeurs. Une pause le temps de déposer une crotte effilée..

En altitude, le renard et le lièvre variable ne sont pas les seuls à laisser leurs traces. Il y a aussi l'**hermine** qui se déplace par bonds. Ce petit mustélidé brun en été, devient tout blanc en hiver, à l'exception

Un reste de repas...

Ce **cône de pin cembro** a été vidé de ses graines par un casse-noix moucheté ou un écureuil.



La **loge du pic noir**, une fois les petits de l'année partis, ne reste pas vide longtemps. Creusée dans un arbre dès février, de 4 à 10 mètres au-dessus du sol, elle abrite ensuite d'autres oiseaux ou de petits mammifères ainsi que des insectes.

Des animaux étranges qui se déplacent en zig-zag à la montée et en courbes à la descente, ni pour fuir, ni se nourrir ou s'abriter ?

Des **randonneurs à ski**, profitant de bonnes conditions de neige.



Les quatre pattes posées bien nettement en éventail de l'**écureuil**, qui se déplace par bonds dans la neige d'un arbre à un autre, sans doute à la recherche de ses cachettes de nourriture.

PETIT GLOSSAIRE

Empreinte : dessin laissée par une partie du corps : pattes, sabots, ailes...

Éléments d'identification : la forme, la taille (largeur, longueur, nombre de doigts...).

Voie : ensemble d'empreintes des 4 pattes d'un animal (ou 2 pour un oiseau).

Éléments d'identification : disposition des empreintes les unes par rapport aux autres (alignées, croisées, superposées...). Elle indique déjà l'allure de l'animal (pas, trot, galop).

Piste : succession de plusieurs voies, laissant deviner la direction et l'itinéraire pris par l'animal.